

Programme ontarien des candidats à l'immigration

Êtes-vous une travailleuse ou un travailleur de l'étranger ou un diplômé cherchant à obtenir la résidence permanente pour s'établir en Ontario?

Le gouvernement du Canada gère les programmes d'immigration temporaire et permanente et fournit des permis de travail et d'études, le statut de résidence permanente et la citoyenneté.

Les provinces et les territoires peuvent désigner (c'est-à-dire approuver) des immigrantes et immigrants potentiels pour la résidence permanente par le biais de leurs programmes de candidats provinciaux uniques.

Le Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI) :

- apporte un complément aux voies d'immigration du gouvernement du Canada.
- permet à la province de sélectionner des immigrantes et immigrants ayant les compétences et l'expérience nécessaires pour répondre aux besoins de notre marché du travail.

Les candidates et les candidats au titre du POCI possèdent de l'expérience professionnelle dans des secteurs variés, de la technologie à l'enseignement, en passant par l'agriculture, ainsi que dans les métiers spécialisés.

Après la nomination, vous pouvez présenter une demande de résidence permanente au gouvernement de Canada.



Deux moyens sont offerts aux particuliers qui souhaitent présenter une demande au titre du POCI.

1. Enregistrer une déclaration d'intérêt (DI) au POCI

Vérifiez votre admissibilité au volet qui vous intéresse, créer un profil dans le Portail de dépôt électronique du POCI, et enregistrer une DI.

Après avoir enregistré votre déclaration d'intérêt, vous pourriez recevoir une invitation et pourriez maintenant présenter une demande pour le programme.

Pour les personnes ayant reçu une offre d'emploi permanent à temps plein de la part d'un employeur ontarien :

- **Offre d'emploi: Volet Travailleurs étrangers**
- **Offre d'emploi: Volet Étudiants étrangers**
- **Offre d'emploi: Volet Compétences recherchées**

Les candidats ayant une offre d'emploi recevront une lettre d'appui au permis de travail du POCI. Cela vous permet, à vous et à votre famille, de vous établir et de travailler en Ontario, tout en faisant une demande de résidence permanente.

Pour les personnes ayant récemment obtenu leur diplôme en Ontario :

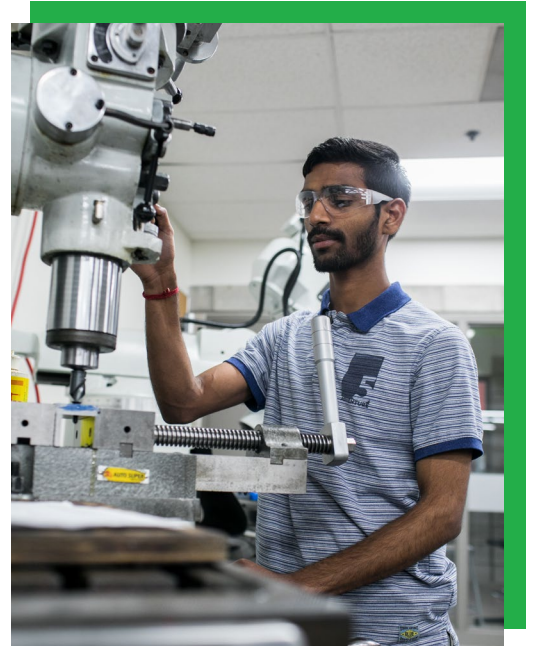
- **Volet Candidats étrangers titulaires d'une maîtrise**
- **Volet Candidats étrangers titulaires d'un doctorat**

2. Créer un profil d'Entrée express afin de faire partir du bassin

Si vous possédez un profil dans le système Entrée express du gouvernement fédéral, vous pourriez recevoir une déclaration d'intérêt du POCI vous invitant à présenter une demande de désignation au titre d'un des volets suivants du Programme ontarien Entrée express :

- **Volet Priorité basée sur le capital humain**
- **Volet Travailleurs qualifiés francophones**
- **Volet Métiers spécialisés**

Afin d'être pris en considération pour une désignation, assurez-vous de tenir votre profil à jour (expérience de travail, compétences linguistiques et éducation).



Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter : ontario.ca/oinp

Notre équipe est à votre service pour vous aider et répondre à vos questions sur le POCI et fournir l'assistance.

Renseignements généraux : candidatontarien@ontario.ca

Téléphone : 416 327-0374
Sans frais : 1 866 214-6820